

## Congo : Sassou Nguesso réélu mais déjà contesté

Les opposants du président, reconduit dès le premier tour du scrutin, dénoncent un « hold-up électoral »

BRAZZAVILLE - *envoyé spécial*

**C**e fut une interminable énumération, district après district, candidat par candidat, diffusée au beau milieu de la nuit, jeudi 24 mars. Deux heures et demie d'une litanie anoncée par le ministre de l'intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, pour arriver à la conclusion attendue : l'élection au premier tour, pour un mandat de cinq ans, du président Denis Sassou Nguesso, âgé de 72 ans, dont trente-deux déjà passés à la tête du Congo. Une élection facile en apparence mais fortement contestée, depuis le début du processus, par l'opposition et annoncée sur les ondes de la télévision nationale alors que le pays est toujours soumis depuis dimanche à un black-out total des communications téléphoniques et d'Internet.

Selon les chiffres compilés par la commission nationale électorale indépendante (CNEI) depuis le vote de dimanche, l'inamovible président-candidat recueille 60,39 % des voix, suivi de loin – de très loin – par les opposants Guy-Brice Parfait Kolélas (15,05 %) et le général Jean-Marie Michel Mokoko, ancien chef d'état-major des armées (13,89 %).

Ce résultat n'a pas surpris grand monde. Dans la nuit de jeudi, il a toutefois réveillé les quelques centaines de militants et de VIP assoupis qui s'étaient réunis dans le luxueux siège brazzavillois de la campagne « DSN-2016 », transformé en forteresse. Deux jours auparavant, la CNEI avait en effet communiqué des résultats provisoires accordant une avance encore plus importante à Denis Sassou Nguesso, qui contrôle le pays depuis 1979, hormis une parenthèse de cinq ans. En 1992, il avait été battu par Pascal Lissouba à l'occasion de la première élection libre et pluraliste organisée depuis l'indépendance, en 1960, de cette ancienne colonie française, avant de récupérer son « trône », cinq ans plus tard, à l'issue d'une

guerre meurtrière qu'il gagna grâce à l'intervention de l'Angola et des soutiens plus discrets dans le secteur pétrolier.

### Election précipitée

Pour cette élection, la force était encore de son côté, détenue à présent par les forces de sécurité. Depuis le début du scrutin, policiers, gendarmes et militaires ont été déployés en masse dans Brazzaville. Leur présence, en soi, constituait un message, adressé aux éventuels contestataires désireux de porter dans la rue les revendications au sujet de l'alternance démocratique et contre la confiscation par un clan des revenus pétroliers du quatrième producteur d'Afrique subsaharienne.

L'avertissement n'était pas seulement d'ordre symbolique : les manifestations d'opposants, en octobre 2015, ont été réprimées violemment (entre quatre et vingt morts, selon les sources).

La contestation, alors, visait directement la réforme de la Constitution. Ce texte, destiné à réformer le fonctionnement des institutions, devait en réalité permettre à Denis Sassou Nguesso de faire sauter les verrous qui lui interdisaient une nouvelle candidature à la présidentielle : la limite d'âge et le nombre de mandats, précédemment limités à deux, alors qu'il avait été élu en 2002, puis en 2009. Cette nouvelle Constitution avait été finalement adoptée à l'issue d'un référendum boycotté par l'opposition.

Cette fois-ci, pour la présidentielle, les « anti-Sassou » ont été laminés par la toute-puissante machine électorale et sécuritaire du pouvoir. Les deux camps ne se battaient pas à armes égales. C'est le pouvoir qui a imposé son calendrier en précipitant une élection initialement prévue en juillet.

Cette accélération du rythme ne pouvait que handicaper une opposition démunie financièrement mais qui, pour une fois, affichait l'esquisse d'un front commun avec cinq candidats liés par un pacte au sein de l'IDC/Frocad. Au

lendemain du vote de dimanche, le département d'Etat américain regrettait « l'environnement médiatique déséquilibré et restrictif, la disparité significative dans l'accès aux ressources de l'Etat, une période courte pour la préparation des élections, et les restrictions sur les libertés d'expression, de communication et d'association dans la période préélectorale ».

« Je savais d'avance que les dés étaient pipés, mais nous avons accepté de jouer le jeu », a confié, mercredi, Jean-Marie Michel Mokoko. Cet ancien conseiller pour les affaires de paix et de sécurité de Denis Sassou Nguesso a changé de bord, comme plusieurs autres anciens du système, au moment de la réforme constitutionnelle. Il déplorait, quelques heures avant l'annonce des résultats définitifs, que ceux publiés par la CNEI n'aient fait qu'avérer « ses présuppositions ».

Le général et ses quatre autres alliés dénoncent maintenant un « coup d'Etat électoral ». A l'instar de l'Union européenne, qui a renoncé à envoyer des observateurs, considérant que le processus manquait de transparence et d'équité, les opposants accusent la CNEI d'avoir manipulé les chiffres. « Tout cela n'est qu'une farce, c'est de la magie », commente Vivien Manangou, porte-parole du candidat Guy-Brice Parfait Kolélas.

L'opposition, criant au « hold-up électoral », a entrepris de compiler de son côté les procès-verbaux récupérés par ses délégués le jour du vote, pour démontrer d'insupportables différences entre les résultats relevés et ceux annoncés. Une entreprise délicate sur le plan logistique, compliquée par le blocage total des télécommunications découlé par le pouvoir, officiellement, « pour des raisons de sécurité nationale ».

Parallèlement, les candidats battus divergent sur la stratégie à suivre. Alors que Guy-Brice Parfait Kolélas exprimait sa « confiance » en la Cour constitutionnelle pour régler les contentieux, le général

Mokoko appelait, mercredi, à « un recomptage des voix ». ●

CHRISTOPHE CHATELOT

### Niger : l'opposition dénonce une « mascarade électorale »

Le chef d'Etat nigérien sortant, Mahamadou Issoufou, a été réélu avec 92,49 % des voix lors du second tour de la présidentielle de dimanche, selon les résultats proclamés, mardi 22 mars, par la Commission électorale nationale indépendante.

Face à lui, l'opposant Hama Amadou, en détention depuis novembre 2015 et qui a été évacué de sa prison vers un hôpital parisien le 16 mars, a recueilli 7,51 % des suffrages. L'opposition, qui avait poussé ses partisans au boycottage du scrutin, a aussitôt annoncé qu'elle ne reconnaissait pas ces résultats, dénonçant « une mascarade électorale », et a appelé à « la résistance citoyenne ». Dans ce contexte de tension politique, le président nigérien a proposé, mercredi, la formation d'un gouvernement d'union nationale.

### Les « anti-Sassou » ont été laminés par la toute-puissante machinerie du pouvoir

« Je savais d'avance que les dés étaient pipés, mais nous avons accepté de jouer le jeu »

JEAN-MARIE MICHEL MOKOKO

candidat à l'élection